

La vampirisation sportive de l'EPS :

Morsures pestilentielles et flétrissures indélébiles *

Frédéric BAILLETTE



* Version profondément remaniée et développée de « Sport ou éducation physique ? » paru dans *Les Sciences de l'Éducation pour l'Ère Nouvelle*, n° 1-2 (« Éducation physique I : Quelles pratiques corporelles à l'école ? »), CERSE, Université de Caen, 1990, p. 137-156.

L'ÉDUCATION Physique et Sportive est aujourd'hui entrée dans une phase intensive de *culturisme didactique*. Le « traitement didactique » est devenu le doping, le stimulant de choc d'une *profession qui cherche à se renforcer, à se cuirasser* (Wilhelm Reich parlait de « cuirasse musculaire ») pour mieux imposer et défendre sa présence dans l'institution scolaire. Son engouement pour la construction d'un programme d'enseignement, pour la mise en place de projets pédagogiques (soigneusement verrouillés par des évaluations et des examens), son appétit subit et dévorant pour les produits didactiques et ses efforts pour maîtriser ses contenus ne seraient-ils pas que « la manifestation d'un fantasme de restauration, de « replâtrage », de réunification [d'un] corps » (1) professoral qui se sent régulièrement en péril ?

Les têtes « éclairées » (en fait de simples fanaux) qui voudraient bien aujourd'hui régenter l'EPS et tous ceux qui ont « l'esprit de corps » (ceux qui se targuent de défendre la corporation) ne souffrent-ils pas d'une phobie du morcellement, d'une aversion de l'éclatement, de la prolifération, ne sont-ils pas gouvernés par un fantasme d'unification ?... *Tous ces orthopédistes de l'EPS ne souffrent-ils pas de dysmorphophobie ?* Cette angoisse du multiple, de l'hétérogène, de la diversité, cette anxiété/agressivité face à tout ce qui échappe (et le corps, le nôtre, celui de nos élèves, n'est-il pas, par définition, ce qui continuellement nous échappe), avec, conjointement, ce désir d'unité, cette recherche d'une mise en forme, d'une formalisation-normalisation (programmes officialisés, projets fédérateurs, cycles pré-construits, séances didactisées, expression corporelle sportivée, etc.) n'est-elle pas à chercher avant tout dans la constitution et l'organisation de la corporéité même des enseignants d'EPS, dans l'élaboration de leur vécu corporel ? Il ne faut surtout pas oublier qu'ils sont avant tout des sportifs, ou d'anciens sportifs, c'est-à-dire des sujets pour lesquels cette pratique physique bien particulière qu'est le sport répond à leur problématique intime. Or, l'entraînement sportif par la répétition indéfinie d'un nombre limité de gestes dits techniques, par l'inscription du corps dans une gestuelle standardisée, l'enferme (et le protège) dans une carapace, dans une rigidité, un mécanisme. En renforçant, en gagnant le corps dans un étui musculaire il unifie, et répond à une angoisse de désagrégation et peut-être, finalement, à une angoisse de castration (surtout ne rien laisser dépasser...).

Les actuels acharnés de la didactique ne se recrutent-ils pas chez les anciens forcenés de l'exercice sportif, ex-adeptes des séries d'abdominaux, vétérans des litanies musculaires ?

Ne réinvestissent-ils pas leur angoisse profonde « de morcellement du corps propre, de mise en péril de son unité », ne transposent-ils pas leurs « fantasmes d'incertitude corporelle » (François Gantheret) au cœur même de l'EPS, une discipline qui de fait place le corps de l'enseignant en pôle position au sein d'une multitude (d'une orgie) de corps adolescents ? (De ce point de vue il conviendrait de s'interroger sur ce paradoxe de l'enseignant d'EPS : un corps vieillissant, en voie d'altération, un ex-corps glorieux, qui dirige l'épanouissement corporel de nouvelles générations.) Tout ce qui n'est pas pour eux maîtrisable, car ne renvoyant pas à du connu, est alors perçu comme monstrueuse difformité, dangereuse déliquescence, dérive inacceptable. D'où, aujourd'hui, un effort de re-mise en ordre (en fiche), de re-mise au pas (de gymnastique) et de re-centration autour d'un noyau dur : la didactique des Activités Sportives.

I. Sport et éducation : un mariage d'amour ou de raison ?

Sport et éducation ont successivement entretenu des rapports de quasi parfaite harmonie (des roucoulades amoureusement passionnées), puis de suspicions et de désillusions (cocufiages et déconvenues) débouchant sur des conflits ouverts, des séparations avec ouvertures vers d'autres partenaires, vers d'autres pratiques. Aujourd'hui, leur union semble consommée, elle s'est assagie sous l'effet d'un travail de didactisation. En EPS, le sport ne serait plus sportif. Devenu un produit didactisé, il serait vidé de ses dangers, en quelque sorte neutralisé (« dévitalisé » ?) et réduit à l'état de simple « matière-support ».

1. Les pédagogies sportives

Les débuts de la lune de miel entre sport et Éducation Physique peuvent se situer dans les écrits du Baron Pierre de Coubertin. Ses déclarations enflammées et passionnées avaient la fougue d'un jeune pionnier : « La pédagogie sportive [...], écrivait-il en 1908, est le meilleur et le plus actif levier dont

1. Cf. François Gantheret, « Psychanalyse institutionnelle de l'éducation physique et des sports », *Partisans : Sport, culture et répression*, Paris, François Maspero, « Petite collection Maspero », n° 109, 1976, p. 94.

puissent faire usage les éducateurs de tous les pays en vue de former les adolescents solides au moral comme au physique » (2). Dans cet effort de « rebronzage pédagogique » (Pierre de Coubertin), le sport devait occuper une place centrale. Il était, comme le note Jean Durry, la « pièce essentielle de son système d'éducation » (3). Pour revivifier le système éducatif français, pour lui donner une nouvelle jeunesse, il importait avant toute chose, selon Pierre de Coubertin, de faire pénétrer le « sport organisé » dans les lycées et les collèges, de créer une « république sportive ».

Ce sont ces mêmes intentions qui, cinquante ans plus tard, guideront à Calais les promoteurs de « la République des Sports », qu'ils définissent comme une « entreprise pédagogique moderne », « une solution éducative » (4). Pour Jacques de Rette « La "gymnastique" de grand-père est morte !!! » (5), il faut la remplacer par « la méthode sportive » (6), c'est-à-dire une « Éducation motrice, d'inspiration sportive » (7). La compétition est alors considérée comme « un moyen extrêmement puissant, et pour tout dire irremplaçable ». Les attentes à son égard sont immenses. La « pratique sportive moderne » n'est-elle pas alors envisagée comme « une nécessité », « débouchant sur des horizons infinis » ! (8) Ce « militantisme sportif », selon l'expression de Jacques de Rette, (ou plutôt cette mise à la foulée sportive de l'Éducation Physique), ambitionnait de « mettre toutes les activités [sportives], pour tous, à un niveau maximum » (9). Dans la pratique, les classes étaient divisées en deux clubs chacun élisant son « capitaine d'équipe », et les séances d'Éducation Physique alternaient entraînements et rencontres sportives. Les tournois et les inter-classes venaient parfaire un système qui reproduisait l'organisation du sport civil (10).

Cette volonté de sportivisation de l'Éducation Physique était alors en parfait accord avec les orientations de la politique gaulliste (11). Pour Maurice Herzog (Secrétaire Général du Haut-Comité des Sports) le sport était « surtout un exceptionnel moyen d'éducation [...], un moyen remarquable de formation de la jeunesse [...], une école irremplaçable [dont les] bienfaits ne peuvent être discutés » (12).

À cet *a priori* éducatif, à ces certitudes sur la valeur pédagogique intrinsèque du sport vont succéder et se mêler le doute, les mises en garde et la prudence. Le sport va devoir être manipulé avec certaines précautions, être transformé, adapté, pour recouvrer ses vertus éducatives.

2. De la crise des pédagogies sportives à la didactisation des APS

– Soupçons et désillusions au « siècle du sport » (13)

L'utilisation du sport à des fins éducatives n'a pas connu que des inconditionnels. Très tôt de violentes critiques, ou tout au moins d'importantes réserves, ont été formulées à l'encontre de cette thèse. Pierre de Coubertin avait d'ailleurs fort bien vu les divergences et les oppositions à venir. En 1929, il écrivait ainsi : « Une querelle se prolonge, que l'antique Olympie a parfaitement connue et qui se produira partout et toujours. C'est celle de l'éducation physique contre le sport. » (14) (Il y aura toujours des grincheux, d'incivilisables yétis !) Georges Hébert ne venait-il pas de publier *Le Sport contre l'éducation physique ?* (15). En fait le père de *La Méthode naturelle*

2. Pierre de Coubertin, *Une Campagne de vingt-et-un ans*, Paris, Librairie de l'Éducation Physique, 1908, p. 206.

3. Jean Durry, « Les batailles de Pierre de Coubertin », in Pierre Araud, *Le Corps en mouvement. Précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse, Privat, 1981, p. 278.

4. Cf. Jacques de Rette et collaborateurs, « La République des Sports », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 98, mai 1969, p. 54.

5. Cf. Jacques de Rette, « La "gymnastique" de grand-père est morte !!! », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 61, juillet 1962, p. 20-23.

6. Dès 1927, Bellin du Coteau, dans *L'Almanach sportif*, rédigeait un article consacré à la « méthode sportive ». Il proposait une formule dans laquelle « la part accordée à la gymnastique française et à la suédoise réunies est de un tiers, cependant que la part réservée au sport est de deux tiers. »

7. Voir Justin Teissié, « Éducation physique et sportive. Essai d'une systématique », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 37, novembre 1957, p. 8-11.

8. Jacques de Rette, « La République des sports », *op. cit.*, p. 52.

9. *Ibidem*, p. 54. Voir également, pour une approche historique, Gilles Landry, « Jacques de Rette ou la République des Sports », in *Journée d'étude : L'Éducation physique et le sport en France, 1958-1969*, Paris X, Nanterre, UFR-STAPS, 1988, p. 12-17.

10. Pour une critique contemporaine virulente, se reporter à l'article de Ginette Berthaud, « La participation sportive : les républiques des sports », *Partisans*, 1969.

11. Pour un examen critique conjoncturel, voir Michel Bernard, « Politique gaulliste des Sports et des Loisirs », *Partisans*, n° 43 (« Sport, culture et répression »), juillet-septembre 1968. Un auteur qui n'est pas à confondre avec... un autre Michel Bernard, le « vrai », philosophe connu pour ses travaux sur *Le Corps, L'Expressivité du corps*, la théâtralité ou encore sa *Critique des fondements de l'éducation*.

12. Maurice Herzog, « Préface », in *Essai de doctrine du sport*, Paris, Haut-comité des sports, 1965, p. 3, 31 et 34.

13. François Mauriac, dans son « bloc-notes » de *L'Express* (en 1960), appelait le XX^e siècle cet « étrange siècle du sport »... Comme le notait en 1963 A. Ziemiński : « Il ne s'agissait pas là d'une de ses manifestations d'enthousiasme [mais] plutôt l'expression d'une inquiétude. » Voir A. Ziemiński, intervention au colloque international des pays socialistes sur les problèmes philosophiques et sociologiques du sport (Varsovie, 2 au 8 décembre 1963), traduit sous le titre « Scepticisme au siècle du sport », in *Recherches Internationales à la Lumière du Marxisme*, n° 48 (« Sport et éducation physique »), juin-juillet 1965, p. 6. Texte republié dans Yvon Adam et al., *Sport et développement humain*, Paris, Éditions Sociales, 1975.

14. Pierre de Coubertin, « Olympie », Conférence donnée à Paris en 1929, in Pierre de Coubertin, *L'idée Olympique. Discours et essais*, Stuttgart, Verlag Karl Hofmann, 1967, p. 116.

15. Georges Hébert, *Le Sport contre l'éducation physique*, Paris, Librairie Vuibert, 1925.

(alias l'hébertisme) était loin d'être résolument hostile au sport. Ce qu'il dénonçait, c'était « le sport tel qu'il est conçu et pratiqué actuellement, et plus spécialement ses formes extrêmes » (16).

Si, « dans sa conception normale ou éducative, [le sport] ne présente [...] que des avantages », s'il est alors « un moyen de "virilisation" des plus importants et des plus puissants [...], il devient une source de dangers de toutes sortes, physiques, moraux et même sociaux », lorsqu'au contraire il est pratiqué sous la forme qu'Hébert qualifie « de déviée ou de dévoyée, exclusive ou funambulesque » (17). « Dévié de son but, il glisse [alors] insensiblement vers tous les excès et devient dans certains cas un élément destructeur au lieu d'être un élément éducateur. [...] Son rôle éducatif n'existe plus. » (18)

Hébert semble poser déjà là le problème de l'utilisation du sport. Le sport ne serait pas dangereux en soi, il ne serait pas néfaste par essence, mais il serait « éducateur en bien ou en mal, suivant la façon dont il est conçu et pratiqué » (19). En fait, Georges Hébert défendait une conception du sport qui était à l'antipode de celle que Pierre De Coubertin promouvait (c'est cette dernière qui allait rapidement devenir l'acception dominante). La définition d'Hébert s'articulait autour de la « réalisation d'une performance », sur « l'idée de lutte contre un élément » et « d'effort soutenu », elle ne prenait nullement en compte (sinon pour les dénoncer) les notions de record, de champion (« l'athlète mâle individuel » qu'exaltait De Coubertin), de dépassement illimité (la « liberté de l'excès » si chère à De Coubertin), ni d'institutionnalisation (olympisation). Son « sport pur » n'était pas à proprement parler du Sport. Il n'était qu'un exercice physique « exécuté avec l'idée d'effort ou de lutte en vue de l'obtention d'un résultat précis », mais cette ambition n'était surtout pas la recherche de la suprématie physique, encore moins le podium olympique. En fait, le sport allait devenir ce pour quoi Hébert ne trouvait pas alors d'appellation : ce « genre, auquel un nom manque, mais que l'on peut tout de suite qualifier d'outrancier, de dévié ou dévoyé » (20).

Cette séparation, cette dislocation entre une version éducative du sport et une version altérée va connaître, et connaît toujours, un énorme succès. C'est la thèse d'un sport ambivalent, d'un sport-caméléon, sorte de Janus dont une face serait angélique et l'autre diabolique. « Le sport, écrivent en 1966 André Leroy et Jean Vivès, est comme la langue d'Ésope, il peut-être la pire ou la meilleure des choses. » (21). Aussi, rapidement, la plupart des éducateurs insisteront sur la nécessité d'encadrer le sport et de le diriger.

Maurice Baquet, « pionnier de l'éducation sportive » en France et grand « maître » à penser de la FSGT (22), mettait, lui aussi, en garde contre « l'erreur commise [qui] est de croire que le sport éduque automatiquement l'individu. Ce serait vraiment trop facile, concluait-il, si le seul fait d'évoluer en petite culotte était susceptible de nous améliorer intégralement ! » (23) (Soulignons que l'éducation telle que la concevait Baquet était un apprentissage de la soumission, une inculcation de l'esprit de discipline, de l'obéissance, et pour tout dire une pédagogie réactionnaire.)

Son discours sur les « influences du sport » est constamment ponctué de mises en garde contre les effets négatifs d'un sport mal compris. Pour être formateur, le sport doit être enseigné, c'est-à-dire pris en main par des éducateurs qualifiés. « Soulignons encore, écrivait-il – et ceci est primordial – que sans animateurs compétents et fermes, honnêtes et bienveillants, le sport peut donner lieu à tous les excès physiques et moraux : il n'a de valeur qu'à travers l'action de l'éducateur digne de ce nom. Il s'agit donc, avant tout, d'un problème de cadres. » (24) Le sport, « sans directives, sans contrôle est une erreur : il n'atteint pas ses buts. Sans frein et sans conseil, il est une source de dangers physiques et moraux, il mène aux excès de la spécialisation intensive et prématurée, aux marchandages, aux combines, au cabotinage. » (25) Ce qu'il lui faut c'est « de la mesure ! » (26) « L'idée de compétition [...] ne doit tout de même pas consister [...] à gagner à tout prix et par tous les moyens. » Il est vrai que le sport de haute compétition commence à montrer son triste visage, le spectacle sportif offre quelques raisons de s'inquiéter, « certaines formes de malhonnêteté, de déloyauté, ou de "gangstérisme" » donnent matière

16. Georges Hébert, *op. cit.*, p. 35. Il combattait avant tout « l'erreur dangereuse de ceux qui veulent que le sport, tel qu'il est conçu et pratiqué actuellement, soit la meilleure des éducations physiques » (p. 43). « Le sport pur », « le sport vrai [restait] éducateur par essence » (p. 31).

17. *Ibidem*, p. 44.

18. *Ibidem*, p. 31-32.

19. *Ibidem*, p. 126.

20. *Ibidem*, p. 10 et 24.

21. André Leroy et Jean Vivès, *Pédagogie athlétique*, Paris, Vrin, 1966, p. 8.

22. Cf. *Deux vies, deux dirigeants, deux exemples : René Rousseau, Maurice Baquet*, Plaquelette souvenir éditée par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, novembre 1965, voir notamment de Robert Mérand, « Le message de Maurice Baquet notre maître ».

23. Maurice Baquet, « Influences du sport », *INS. Bulletin de l'Institut National des Sports*, n° 0 (« Bulletin ne pouvant être vendu »), 1946, p. 3.

24. Maurice Baquet, « L'initiation sportive », *INS (Cahiers techniques et pédagogiques)*, n° 3, mai-juin 1949, Paris, Éditions Arcadiennes, p. 2.

25. Maurice Baquet, « Influences du sport », *op. cit.*, p. 2.

26. Maurice Baquet, *Éducation sportive. Initiation et entraînement*, Paris, Les Éditions Godin, 1942, p. 268 : « Cependant, trop de sportifs agissent encore en ennemis du sport, soit qu'ils n'en connaissent pas toutes les ressources, soit qu'ils le pratiquent ou le prônent exagérément. De la mesure ! ».

à réflexion. « Les intérêts en jeux, observe Maurice Baquet, sont tels que nos stades sont parfois transformés en jungle où des “ennemis” s'affrontent et cherchent à se détruire. »⁽²⁷⁾ Toutefois, cette violence n'est surtout pas à imputer au sport en lui-même, « ce n'est pas le sport qu'il faut incriminer, mais ceux qui l'utilisent »⁽²⁸⁾. Maurice Baquet formule ici une thèse qui fera fortune, celle du sport neutre, d'un sport innocente victime, ne pouvant être corrompu que par un usage malveillant. Cette position sera ensuite continuellement avancée par tous les champions de la cause sportive qui répondront aux attaques portées à leur activité favorite. Pourtant, cet « éducateur » n'est pas dupe ! Il sait fort bien que l'on ne peut pas se contenter d'accuser uniquement la « commercialisation » du sport. Le sport secrète ses propres violences, il renferme en lui-même son poison. Livrée à elle-même, à elle seule, la compétition sportive risque à tout instant de dégénérer, il lui faut des gardes-fous, un entourage bienveillant, une surveillance constante. Cette police incombe à l'éducateur, à lui « d'agir, d'éduquer, pour que la rivalité soit saine, franche, honnête ». À l'animateur sportif d'intervenir « pour aider à maîtriser les impulsions, les mauvais instincts, les propos grossiers »⁽²⁹⁾.

« Le sport a [donc] des vertus, mais des vertus qui s'enseignent »⁽³⁰⁾. Cette phrase mythique restera la maxime favorite, l'axiome de base, l'apophtegme de tous les partisans de la « méthode sportive ». Elle montre combien Maurice Baquet place toute sa confiance dans le sport. Celui-ci posséderait des qualités intrinsèques et l'éducateur digne de ce nom serait là pour permettre à ces potentialités de s'exprimer, d'agir et d'accomplir leurs œuvres éducatives. Cette certitude – élevée au rang d'une toute-croyance –, en la capacité du sport de renfermer des trésors éducatifs restera longtemps une attitude pédagogique majoritaire. Par postulat, les activités sportives, comme le notait Robert Cousty, sont dotées « d'un effet éducatif qui deviendrait spontanément opérant dès la mise en pratique de la matière sportive »⁽³¹⁾. Il suffirait seulement qu'un Aladin préparé aux miracles de l'enseignement frotte cette merveilleuse invention pour que le bon génie sportif nous émerveille de ses prouesses éducatives. Mais attention, le malfaisant Vizir Giafar risque toujours de s'en emparer...

Cependant, cette conviction en des vertus qui s'enseignent, ce prédicat éducatif, vont de plus en plus apparaître présomptueux, car totalement invalidés par la simple observation de la dure réalité des jeux du stade. Le sport commence à décevoir et à désenchanter ceux qui ingénument l'investissaient

de trop d'espérances, proclamaient sa « mission salvatrice » et voyaient en lui « un idéal de conduite ». Les sceptiques sont nombreux qui se méfient et mettent radicalement en doute le « rôle éducatif du sport de compétition ». « Les prétentions du sport à combattre les maux de la civilisation pourraient être limités [...], résume ainsi A. Ziemilski. On doit même penser que le sport a changé totalement de caractère et qu'il nie ce qu'il promettait naguère. [...] *Le sport ne passe plus pour être la salut biologique devant la “déchéance de la race humaine”, il fait lui-même partie de cette “déchéance”*. [...] L'optimisme naguère encore général semble aujourd'hui anachronique. [...] On n'est plus convaincu que le sport ait une influence somme toute positive sur la personnalité humaine, et on abandonne du même coup l'hypothèse selon laquelle le sport prétendu “pur” constituerait un mécanisme automatique d'éducation. »⁽³²⁾ Le sport usurperait les valeurs, les bienfaits, les qualités formatrices que certains, crédules (tous les gogos du sport « incontestable acquis culturel de l'humanité ») ou habiles manœuvriers, lui attribuent.

Cette « crise » des pédagogies sportives va atteindre son apogée avec les contagieuses attaques que va subir « la matière sportive » elle-même. Aux considérations sceptiques sur les valeurs éducatives du sport vont succéder une remise en cause radicale des effets de la compétition sportive et surtout une analyse politique de l'institution sportive comme « appareil idéologique d'État » (selon la formule de Louis Althusser).

– L'impact du courant « anti-sportif » et la menace de morcellement de l'EPS

Des années 70 aux années 80, l'EPS va traverser une période de tourments, de perturbations, de désordres, et donc, de doute et d'insécurité (d'incertitudes dirait Pierre Parlebas)⁽³³⁾. En 1978, Michel Bernard notait ainsi « le malaise et le désarroi qui hantent (nous le vérifions tous les jours) la conscience présente et la majeure partie des éducateurs et éducatrices physiques et de tous ceux et toutes celles

27. Maurice Baquet, « Influences du sport », *op. cit.*, p. 2.

28. *Ibidem*.

29. Maurice Baquet, « L'initiation sportive », *op. cit.*, p. 2.

30. Maurice Baquet, *Pédagogie sportive*, *op. cit.*, p. 13.

31. Robert Cousty, « Le traitement pédagogique du sport : alibi ou impasse ? », *Cahiers Pédagogiques*, n° 183 (« le sport dans l'école »), avril 1980, p. 7.

32. A. Ziemilski, *op. cit.*, p. 16 et 17.

33. Cf. Pierre Parlebas, *Les Trois époques de l'EPS : certitudes, inquiétudes, servitudes* (conférence donnée en février 1986 à l'UIEREPS de Poitiers), éditée par le CRUISE, UIEREPS de Poitiers, 1986.

dont la tâche est plus spécifiquement corporelle » (34). L'EPS a connu une « crise de confiance », principalement due à une perte de crédit de son objet-fétiche, le sport (de compétition), dont les vertus éducatives semblaient plus que compromises, car davantage au service d'un assujettissement des individus qu'à celui de leur émancipation. Le référent sportif, sur lequel l'EPS bâtissait de nouveaux espoirs et avec lequel elle se confondait, était depuis les années 68 radicalement attaqué, et ce, d'un triple point de vue, idéologique, politique mais aussi pédagogique. Une fraction d'enseignants et d'éducateurs « dissidents », ceux-là qui allaient fonder l'École Émancipée dans le SNEP, développaient avec virulence des thèses farouchement opposées au credo du sport éducatif et à l'utilisation de la compétition physique comme instrument privilégié de formation. Ginette Berthaud dénoncera ainsi « le mythe de la prétendue éducation par le sport » (35).

Le « courant anti-sportif » va s'en prendre directement aux valeurs qui jusqu'à présent faisaient la force du sport, son « intérêt éducatif ». Comme le note Jacques Gleyse, il détruit « ce qui avait fait fonction d'unificateur de l'enseignement » (36).

Dès 1964, Jean-Marie Brohm (alors jeune professeur d'EPS) ouvrait le feu de la critique dans un article de la revue *Partisans* : « Forger des âmes en forgeant les corps » (37). Il dénonçait notamment les fonctions du sport dans le contrôle social, l'embrigadement de la jeunesse et stigmatisait l'utilité répressive d'une éducation sportive, dominée par le principe de rendement. Deux ans plus tard, dans le numéro d'avril 1966, il récidivait avec « Sociologie politique du sport » (titre qu'il reprendra en 1976 comme intitulé de sa thèse d'État) (38). Dans ce texte était principalement analysée « l'analogie structurelle profonde » unissant historiquement l'activité sportive et la société capitaliste.

De sporadique et circonscrite, la contestation anti-sportive allait vite s'organiser et son tir devenir plus dense. À partir de juillet-septembre 1968, elle s'articulera autour du numéro historique de la revue *Partisans* : n° 43, « Sport, culture et répression ». Ce numéro fut réédité en 1972 (à l'occasion des jeux Olympiques de Munich), puis en 1976 (pour ceux de Montréal) à plus de 10 000 exemplaires dans la « Petite collection Maspero » (sous le n° 109). Ce petit livre rouge (car telle était la couleur de sa couverture), traduit en italien en 1973, puis en espagnol en 1978 (39) devenait un « quasi-bréviaire » pour tous ceux qui contestaient la sportivisation de la vie quotidienne, des loisirs et de l'Éducation Physique (dont en France les expériences des « Républiques des sports » de Calais, puis de

Corbeil-Essonne, toutes si chères à Robert Mérand, symbolisaient l'archétype).

À partir de 1971, cette opposition allait pouvoir se regrouper et se reconnaître autour de la revue *Le Chrono Enrayé* (publiée par les professeurs d'EPS de la tendance syndicale de l'École Émancipée) et/ou du bulletin *Le Corps Enchaîné* (des militants du SGEN-EPS). Deux titres qui résument la crise de légitimité (allant jusqu'au rejet total) qu'allait connaître le support pédagogique privilégié de l'EPS. Le sport, avec son cortège de comptabilités, sa quantophrénie, sa boulimie de mesures indexées au principe de rendement et à une logique compétitive du dépassement illimité, devenait éminemment suspect. Il était urgent de « déposer les chronos » et les sifflets pour qu'enfin les corps se déchaînent, qu'ils s'expriment sans entraves. Pour les enseignants d'EPS et les praticiens du corps, militants convaincus, ou simples sympathisants en rupture avec la « méthode sportive », des remaniements, des réorientations, des renversements s'imposaient dans la pratique pédagogique quotidienne : il fallait que se mette en place « une nouvelle éducation physique », détachée du modèle sportif, voire réfractaire à toute ingérence sportive, une Éducation Physique en quelque sorte indépendante. Les plus virulents appliqueront une « pédagogie du contre », c'est-à-dire contre les pratiques compétitives dominantes. Ils chercheront à pervertir les pratiques sportives en les dénaturant, en les détournant de leurs finalités, en les subvertissant. « Nous ne pouvons illusoirement rayer entièrement le sport du champ de nos activités, constatent ainsi Yolande Domange et Jean-Paul Audrain ; il existe : servons-nous en pour le dénaturer ; pour ne pas être récupéré par lui, récupérons-le ; utilisons-le pour en faire autre chose. » (Alors qu'aujourd'hui, il importe avant tout de respecter sa nature profonde, de ne surtout pas le dénaturer !) La priorité devait également être donnée « à toute les formes d'activités qui n'ont pas le sport comme tremplin » (40).

34. Michel Bernard (sous la direction de), *Quelles pratiques corporelles maintenant ?*, Paris, Jean-Pierre Delarge (collection « Corps et culture »), 1978, p. 7-8.

35. Ginette Berthaud, « Éducation sportive et sport éducatif », *Partisans*, n° 43 (« Sport, culture et répression »), juillet-septembre 1968. Réédité « Petite collection Maspero », 1976, p. 107.

36. Jacques Gleyse, *Les Paradoxes d'une intégration institutionnelle. Images de l'Éducation Physique et Sportive du secondaire*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris X (Nanterre), Institut des Sciences de l'éducation, 1987, p. 97.

37. *Partisans*, n° 15, avril-mai 1964, p. 54-58.

38. *Partisans*, n° 28, avril 1966.

39. *Sport et repression*, Rome, Edizioni La Nuova sinistra, Samonà e Savelli, 1973 et « *Partisans* », *Deporta, cultura y represion*, Barcelone, Editorial Gustavo Gili, colección Punto y Linea, 1978.

40. Cf. Yolande Domange et Jean-Paul Audrain, « Le "prof de gym", son rôle, sa fonction », *Cahiers Pédagogiques*, n° 147, octobre 1976, p. 12.

L'Éducation Physique ne devait plus être « et Sportive », pour Étienne Bichon (professeur d'EPS), elle devait être conçue « sans sport », c'est-à-dire en dehors de toute compétition. « S'il y a une chose à regretter, à propos de l'éducation physique, c'est qu'elle ait servi à introduire la compétition à l'école » (41). Celle-ci doit être bannie, l'enseignant doit s'en écarter et faire d'autres propositions. Dans cette perspective certains opérèrent un retour au jeu, d'autres cherchèrent à introduire des « activités corporelles en rupture », des « pratiques alternatives » perçues comme moins compromises, non-sportives et un peu vite qualifiées de « libératrices ». Les « nouvelles pratiques corporelles » (l'expression corporelle, la relaxation, le mime, etc.) et les activités de pleine nature devinrent pour beaucoup de « déçus du sport » la planche de salut permettant d'échapper à l'angoissante question du quoi faire. Comment en effet occuper et réinvestir dignement le terrain par une pratique présentable et sécurisante, loin des dérives de quelques « farfelus » ?

Mais alors que certains espéraient sortir de l'impasse de la critique sportive en s'investissant dans des pratiques jugées émancipatrices, la revue *Quel Corps ?*, créée en 1975, venait ébranler les nouvelles certitudes, semant le doute et récoltant la tempête. Comme l'écrit Jean-Marie Brohm : « *Quel Corps ?* [...] a poussé à son terme la logique révolutionnaire de la négativité dialectique : "Tout ce qui existe mérite de périr" (Hegel). [...] C'est la raison pour laquelle la pratique effective de *Quel Corps ?* ("théorique", militante, politique et pédagogique) fut toujours l'analyse critique de toutes les pratiques existantes. » (42)

L'enseignement des sports de pleine nature devenait ainsi « une nouvelle mystification », « doublée d'une illusion », « une aliénation en quelque sorte plus grande » (43). L'expression corporelle était également mise en procès, qualifiée de « pratique purement normative » et « profondément moralisante », ouvrant sur « l'Inquisition Corporelle » (44).

Pressée par ces thèses « extrémistes », irritée par ce doute radical et finalement ébranlée par cette interrogation ultime et indépassable : quel corps ?, la « base » laissait échapper son exaspération et transparaître son inquiétude. Elle interpellait : « Quelles pratiques corporelles maintenant ? », que faire ?, quels choix opérer ? Comment recoller les parties d'une discipline éclatée, morcelée, une nouvelle fois en proie à l'éclectisme de ses conceptions et de ses pratiques ? Aux vides et aux questionnements (aux appels de détresse) d'une profession à nouveau en quête d'une identité, il importait de fournir rapidement des réponses et des solutions

concrètes. Dans *Questions/Réponses sur l'Éducation Physique et Sportive* (ouvrage réédité deux fois et très prisé des étudiants préparant alors le concours du CAPEPS), Pierre Parlebas tentait de répondre à cette interrogation : « La multiplicité des techniques enseignées en E.P.S. va-t-elle à l'encontre de l'unité de cette discipline ? » (45).

N'est-on pas passé d'un « polyppier de techniques » sportives à une multiplicité de techniques enseignées ? Cet éparpillement des contenus, cette disparité des conceptions pédagogiques, cette « parcellisation » des méthodes, conduisent Pierre Parlebas à penser que l'« on voit aujourd'hui se craqueler une *éducation physique en miettes* qui reproduit son morcellement sur le corps du pratiquant voué peut-être lui-même à devenir émietté ». L'EPS n'allait-elle pas succomber à cet amalgame hétéroclite, incapable de retrouver, ou de percevoir, une cohérence, n'allait-elle pas imploser en mille et une pratiques ? Non, répondait courageusement Parlebas qui se réjouissait même « d'une telle luxuriance », car, pour lui, « cette diversité dans la forme ne condamne pas l'EPS à une disparité dans le fond » (46).

La voie ouverte par Pierre Parlebas fut totalement ignorée et marginalisée par « le milieu ». Les défenseurs et les promoteurs de la bonne vieille « méthode sportive » cherchèrent avant tout à colmater les brèches, à ressouder et à réunifier l'ensemble de la profession afin de *sauvegarder leur progéniture sportive*. Il s'agissait, – pour reprendre une allégorie alors très en vogue chez les tenants de la thèse (rousseauiste) du sport « perversi » –, de ne surtout pas jeter le bébé (alias le sport de compétition) avec l'eau du bain ! Il importait surtout de bien le dégraisser pour qu'il retrouve son « angélisme » et qu'il regagne les confiances.

41. Étienne Bichon, « Éducation physique sans sport dans l'enseignement secondaire », *Cahiers Pédagogiques*, n° 142, mars 1976, p. 23 ; voir également dans ce même numéro, Jacques André, « L'Éducation physique pour quoi faire ? ».

42. Jean-Marie Brohm, « Analyse d'un groupe consacré à l'analyse d'une interrogation : quelles pratiques corporelles maintenant ? », in *Quelles pratiques corporelles maintenant ?*, op. cit., p. 18.

43. Cf. Jacques André, « Les sports de plein air : une nouvelle mystification » et Corinne Morbier, « Les activités physiques de plein air une mystification... doublée d'une illusion », *Quel Corps ?*, n° 9, 1978.

44. Cf. *Quel Corps ?*, n° 7, mars 1977, en particulier, « Thèses sur l'Expression corporelle » et « L'Ère de ne pas y toucher ».

45. Pierre Parlebas, « La multiplicité des techniques enseignées en E.P.S. va-t-elle à l'encontre de l'unité de cette discipline ? », *Questions/Réponses sur l'Éducation Physique et Sportive*, Paris, Les Éditions ESF, 1978, p. 41-46. Voir également dans le même ordre d'idées l'article de Bernard During, « La multiplicité des "doctrines" et des "méthodes" constitue-t-elle un obstacle à l'unité de l'E.P.S. ? », *Ibidem*, p. 37-40.

46. Pierre Parlebas, op. cit., p. 45.

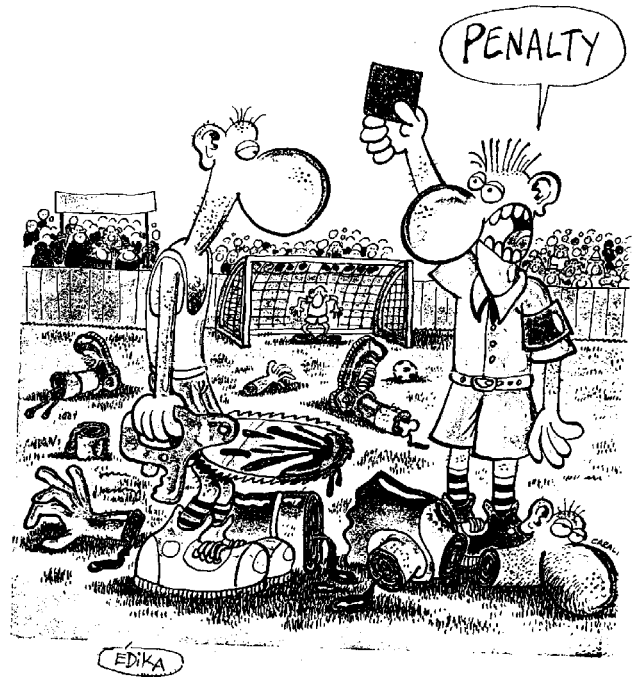
Dans les années 80, la pédagogie par objectifs lui tracera en détail une ligne de conduite, le talquera de bonnes intentions, après quoi, il ne restera plus qu'à le costumer (ou plutôt à le déguiser) en lui faisant enfiler *les habits neufs de la didactique*. Mais il importait, en premier lieu, de rendre le sport éducatif.

- Rendre le sport éducatif ?

N'oublions pas qu'en 1965, Robert Mérand constatait que « la pratique sportive n'est pas éducative par elle-même » et qu'il est donc nécessaire de s'efforcer d'en faire « un moyen éducatif » (47). En réponse aux accusations dont il est l'objet, le courant sportif va proposer un nouveau mode d'emploi de la « méthode sportive ». Pour (re)donner au « sport enseigné » toute sa valeur formative, le sport, objet culturel, doit être préventivement transformé, il faut lui greffer une spécificité scolaire. Comme l'observait Robert Cousty, « désormais, pour être éducatif, le sport devra être, au préalable, lui-même éduqué. C'est la naissance d'une nouvelle attitude et d'une nouvelle démarche qui, tout en affirmant les aspects éducatifs du sport, se propose elle-même de lui faire subir un traitement pédagogique, pour l'épurer ainsi de ses scories sociales tout en le rendant digeste pour l'enfant. » (48)

Les suspicions, puis les mises en accusation du sport ont donc amené les partisans du « sport éducatif en soi » à réviser leurs positions et leurs tactiques. Pour eux, le sport n'est surtout pas à condamner sans appel, il recèle des possibilités éducatives qu'il convient de révéler. Il faut le « mettre au service de l'homme » et tout particulièrement de l'enfant en l'adaptant. Le « traitement pédagogique » et l'« adaptation » vont devenir les deux maîtres mots de tous ceux qui s'efforceront de faire émerger « un sport de l'enfant, fait pour l'enfant », selon la formule de Robert Mérand (49).

Pour l'Inspecteur Général Roger Delaubert, par exemple, ce qu'il faut, c'est « s'appuyer sur le sport, en l'adaptant et en lui donnant un sens éducatif qu'il n'a pas nécessairement par définition » (50). Ce « sport simplifié », mis à la portée de l'enfant, doit conserver et préserver toutes ses qualités en devenant, aussi, spécifique au milieu scolaire. « La notion de sport, peut-on ainsi lire dans la revue *Hyper* de juin 1975, renvoie à des pratiques différentes : le sport dans les fédérations, le sport de l'école et pour l'école, le sport dans les centres de vacances. » (51) Cette distinction contient déjà l'idée qu'il peut exister des didactiques sportives différentes, spécifiques à des milieux donnés, pouvant être totalement opposées, selon les finalités de l'institution d'accueil. Le sport n'étant plus consi-



déré comme « suffisant en soi », il faut, comme l'écrit Jacques Gleyse, « décrypter les valeurs qu'il contient et y adjoindre des intentions éducatives propres à l'EPS scolaire » (52). Ainsi, il y aurait une utilisation typiquement scolaire, quasiment exotique, des pratiques sportives et de la compétition. Comme le note justement Bernard Michon, l'école devient alors « dépositaire d'un sport éducatif, purifié, aseptisé contre les excès » (53). Cette conversion/mutation pédagogique du sport autoriserait son utilisation comme technique éducative. Le traitement qu'il subit permettrait d'en filtrer les effets négatifs, quant à l'institution scolaire elle se porte garante de sa bonne tenue.

47. Robert Mérand (propos introductifs, « Communication des expériences du lycée Corbeil-Essonnes », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 75, 1965.

48. Robert Cousty, *op. cit.*, p. 7.

49. Voir Robert Mérand, « Stage Maurice Baquet : rénovation de l'E.P. et innovation pédagogique », in Yvon Adam et al., *Sport et développement humain*, Paris, Éditions Sociales, 1975.

50. Roger Delaubert, « 25 ans d'éducation physique et sportive », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 129-130 (« 25 ans »), septembre-décembre 1974, p. 80.

51. « Dans l'école, le sport peut devenir un des moyens d'éducation physique, s'il est pensé, remanié en fonction des caractéristiques : milieu, activités, objectifs, organisation... de cette institution. » Ce texte est reproduit dans les *Cahiers Pédagogiques*, n° 142, mars 1976, p. 23.

52. Jacques Gleyse, *op. cit.*, p. 39.

53. Bernard Michon, « L'école, cette forteresse qui se remplit d'un sport signifiant », *Revue STAPS*, n° 1, avril 1980.

Il est tout à l'honneur de Robert Cousty d'avoir montré, dans un article publié en 1980, pourquoi « le traitement pédagogique infligé à l'activité sportive » aboutissait à une « impasse » et n'était en réalité qu'un « alibi », un simple « tour de passe-passe ». Le « sport de l'enfant » n'est en fait qu'un « sport du débutant », un sport décomplexifié, simplifié, afin « de rendre le sport adulte assimilable par l'enfant, de manière à l'intégrer dans son monde à lui » (54). Entre le sport de l'enfant et le sport de l'adulte, entre le sport du débutant et celui du champion confirmé, entre le sport de l'école et celui des clubs civils, la différence n'est pas de nature mais tout au mieux de degré. Cet examen critique de la pseudo efficacité d'un traitement pédagogique du sport s'applique, aujourd'hui, avec la même pertinence au « traitement didactique des Activités Physiques et Sportives ».

II. Le compromis didactique ou les habits neufs de la méthode sportive

1. Thérapie didactique des APS

L'angoisse de disparition de l'EPS a récemment été imaginativement réactivée par la prétendue urgence de l'approche de l'échéance européenne (1993) et, avec elle, la perspective d'une « Éducation physique communautaire » (attention danger ?). Le collectif de l'Université d'été « Didactique des A.P.S. en milieu scolaire » s'effrayait (ou faisait alors plutôt mine de paniquer) en posant la question de l'intégration à la communauté européenne : « On peut se demander ce qui va être retenu de l'EP comme discipline d'enseignement, voire même envisager sa disparition [fichtre !] (point de vue pessimiste mais possible) [sic] » (55). Gare donc ! Il faut qu'immédiatement l'EPS Française réagisse, qu'elle se ressaisisse et fasse résonner un cocorico offensif ! Pour la circonstance, Claude Pineau (bizarrement sur la même longueur d'onde) se métamorphosait en Indiana Jones d'une EPS en perdition, en grand timonier de l'Aventure didactique. Il battait le rappel, sonnait la mobilisation générale, et appelait à la cohésion. « Il faut accomplir un ultime effort » pour que l'EPS « précise son identité », construise et « stabilise » une cohérence interne (56).

Pour l'Université d'été (rejoignant l'Inspection Générale) « les efforts de construction de programmes d'enseignement rénovés de l'EP militent contre cette

disparition ». La France pourrait peut-être même en profiter pour imposer son modèle éducatif : la « voie française d'une éducation physique culturalisée » (et non plus sportivisée ! ?).

En fixant aux « aventures d'une didactique » (celle de l'EPS) uniquement et impérativement « l'Horizon 92 » (promue nouvelle ligne bleue des Vosges ?), les tenants de l'orthodoxie scolaire et du sport éducatif ne cherchaient-ils pas surtout à faire peur en brandissant un épouvantail à moineaux, pour, d'une part, installer une sorte « d'instance ordinale » muselant les « dérives » pédagogiques et pour, d'autre part, précipiter une normalisation des contenus d'enseignement qui font triompher, sous emballage didactique, une (re)sportivisation (certes parfois euphémisée) de l'EPS ?

Loin (en apparence) de toute idéologie, sous la bannière des sciences et des techniques, doit s'opérer le grand rassemblement didactique. Un *statu quo* doit s'établir entre toutes les tendances pour le bien et la prospérité de l'EPS. Ainsi, tous ceux qui souhaitent têter à des mamelles disciplinaires généreuses doivent œuvrer pour fortifier leur discipline-mère. C'est l'occasion rêvée de ressouder et de réconcilier la grande famille EPS, celle « des chercheurs, des collègues de lycées et de collèges, des profs d'université, des I.P.R. et des retraités » (57) et sans doute aussi des anciens gauchistes. Tous unis dans un même combat : la reconnaissance institutionnelle (et européenne) de l'EPS (française). Ce « retour à la didactique » permettrait de (re) « poser d'une façon nouvelle les problèmes fondamentaux », il deviendrait un point de ralliement, de rencontre, de confrontation, un espace privilégié, simple lieu d'*Échanges et Controverses* (comme le proposait une éphémère revue animée par de jeunes agrégés aux longues quenottes). Dans une sorte de « camaraderie sportive » retrouvée, l'équipe (la confrérie) des didacticiens s'adonne dès lors « aux plaisirs d'une concertation fraternelle » (58).

Il s'agit de redescendre sur terre, car, dès maintenant, « l'extrême complexité du terrain » impose son « principe de réalité ». La recherche doit impérativement se centrer sur le concret, sur « le fait pédagogique ». Il faut avant tout « penser la complexité du terrain » ! Comme si depuis des années

54. Robert Cousty, *op. cit.*, p. 8.

55. « Entretien avec... l'université d'été », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 221, janvier-février 1990, p. 13.

56. Claude Pineau, « L'EPS en 1992 ou les aventures d'une didactique », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 211, mai-juin 1988, p. 72.

57. Cf. La fugace revue *Échanges et controverses - Lieu de confrontations en Éducation physique*, n° 1, 1989, dernière de couverture.

58. *Ibidem*.

personne ne s'était penché sur la question. Mais ce qui est envisagé n'est qu'une simplification, une modélisation, une uniformisation, une mise en ordre (et aux ordres) de la réalité : l'ordre didactique, celui des progressions sportives toutes tracées, de la 6^e à la terminale, avec des apprentissages bien balisés et des grilles d'évaluation. Ce ne sont aucunement les richesses de l'éducation physique, encore moins celles du corps qui sont prises en compte...

La priorité absolue doit être donnée à l'élaboration de référentiels académiques, à la construction de contenus hiérarchisés, à la détermination « d'objectifs-planchers », à la détection-délimitation de niveaux d'habiletés (ou niveaux de compétences), etc. La tâche est présentée comme titanessque et les états d'âme sont donc à proscrire.

L'analyse critique du sport ne concernerait plus une EPS qui, selon les récentes Instructions Officielles de 1985, « ne se confond [surtout] pas avec les Activités Physiques qu'elle propose et organise ». « L'effet Brohm »⁽⁵⁹⁾ est désamorçé, désactivé car évacué, de fait il n'aurait plus aucune prise dans le milieu scolaire, puisque « le sport, aujourd'hui, ne [serait] plus sportif en EPS », comme le pensait Bernard-Xavier René. « C'est, selon lui, un contenu repéré, scientifié, traité, modulable, un prétexte à résolution de problèmes et non plus à défonce ou à dépassement. [...] Si l'on a pu, vers 1960-1970, reprocher à l'EPS son inféodation aux sports, il faut bien voir qu'elle les a aujourd'hui digérés. Fins de l'EPS, ils sont devenus moyens privilégiés puis, après traitement didactique, de simples activités de référence. »⁽⁶⁰⁾ Dès lors, si l'on suit cette analyse, l'inquiétante évolution du sport contemporain ne saurait concerner les pratiques de l'école : le traitement didactique instaurerait une coupure axiologique entre les valeurs (ou les non valeurs) du sport (civil) et les valeurs scolaires des « savoirs enseignés ». Ses « méfaits », ses « dérapages » ne sauraient inquiéter, ni interpeller nos « nouveaux » pédagogues, puisqu'ils restent aux portes de l'institution scolaire, puisque le sport n'est plus qu'une lointaine « pratique sociale de référence » et que, d'une certaine manière, il est *persona non grata* dans l'école. Pour Jacques André, « les responsables de l'EPS [...] tendent à démarquer cette discipline du modèle sportif et à l'aligner sur le modèle scolaire »⁽⁶¹⁾. Ainsi, se mettrait en place une didactique spécifique à l'école qui n'aurait plus aucun rapport avec les manières de pratiquer du sport civil. Les activités sportives compétitives deviendraient un contenu-matière inaliénable, elles ne subsisteraient qu'en arrière-plan, feraient seulement partie du décor extérieur.

2. Illusion d'une rupture et mystification didactique

Mais ce discours didactique ne vient-il pas en contrepoint d'une pratique d'enseignement qui n'est, dans les faits, qu'une « instruction ciblée sur quelques activités sportives devenues objet d'enseignement en elles-mêmes et pour elles-mêmes », comme le constate Lyliane Forestier, I.P.R. de Rouen ?⁽⁶²⁾ N'est-il pas « une manière symbolique d'équilibrer la pratique alors que par rapport à ce qu'elle est effectivement, il constitue une forme de délire » ?⁽⁶³⁾ Il semble bien en effet que les sports de compétition aient réussi à coloniser massivement l'école, à la fois sous des formes douces, euphémisées, didactisées, et sous des formes dures, associations sportives, tournois sportifs, cross inter-établissements, options sportives du baccalauréat, etc. L'énoncé didactique occulte et donne le change à une orientation résolument sportive de la pratique quotidienne du professeur d'EPS. Il n'est pas du tout sûr que nous appartenions « à la période post-sportive de l'E.P. », comme le pensait en 1988 Bernard-Xavier René⁽⁶⁴⁾. Ne noyait-il pas un peu trop vite le poisson sportif ? Croire que le « traitement didactique » métamorphoserait la citrouille sportive en carrosse éducatif relève de la plus parfaite illusion. C'est une pensée magique. Nous nous trouvons là en face d'une résurgence « branchée » du mythe du sport ou du geste sportif (enfin rendu) éducatif ?⁽⁶⁵⁾ La pierre philosophale des alchimistes pro-sportifs est aujourd'hui sans conteste la didactisation des pratiques ; par elle doit s'opérer la transformation du sport en or. Prélevées, extraites de leur milieu culturel où elles traversent une crise grave, « décontextualisées », « transposées », puis « recontextualisées » dans le milieu scolaire, les activités sportives compétitives deviendraient alors un support éducatif privilégié. Elles seraient au passage reformatées, reconfigurées et ne risqueraient plus de connaître les maux, les malversations du sport fédéral...

59. Cf. « Entretien avec... Jean-Marie Brohm », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 181, mai-juin 1983, p. 37-41.

60. Bernard-Xavier René, « Le corps c'est dans la tête », *Cahiers Pédagogiques*, n° 262, mars 1988, p. 32.

61. Jacques André et al., « L'EPS, une nouvelle donne », *Cahiers Pédagogiques*, n° 262, mars 1988, p. 17.

62. Liliyane Forestier, « L'EPS, discipline d'enseignement, est-elle encore une éducation ? », in *Méthodologie et didactique de l'éducation physique et sportive* (textes réunis par Gilles Bui-Xuàn), Clermont-Ferrand, Éditions AFRAPS, 1989, p. 39.

63. Cf. Thierry Gaudin, *L'Écoute des silences*, Paris, Union générale d'édition, collection 10/18, 1979, p. 82.

64. Cf. Bernard-Xavier René, « EPS : l'autre différence », *Dossier EPS*, n° 7 (« Différencier la pédagogie »), Paris, Éditions « Revue EPS », 1989, p. 109.

65. Pour une analyse de ce mythe, Cf. Jean-Marie Brohm, *Critiques du sport*, Paris, Christian Bourgois, 1975.

Il faut tout d'abord souligner que l'école n'est pas un lieu clos, protégé, refermé sur lui-même. Arnould Clause remarquait, dans son *Introduction à l'histoire de l'éducation* (1951), que « l'influence éducative des institutions extra-scolaires ne fait que s'étendre avec le développement de la civilisation ». L'élève importe dans l'école des modèles, des représentations, des apprentissages sociaux. Cette « culture sauvage », issue de « l'école parallèle », est réinvestie, et utilisée pour réussir, pour détourner à son profit les situations proposées et notamment les rendre parlantes, signifiantes. Les élèves ne sont pas dupes et font rapidement le rapprochement entre les contenus « didactisés » (ou qui se voudraient tels) de l'EPS et le sport de compétition. Lorsque le traitement didactique provoque un trop grand écart avec les pratiques sportives de référence, lorsque la « dénaturation » est trop forte, l'activité perd toute sa signification, toute son authenticité. Elle devient « inconsistante » (66) et provoque un désintérêt, un désinvestissement de l'élève, à moins que celui-ci ne travestisse la situation, ne se l'approprie en lui redonnant (en lui rendant) un sens sportif. Lorsqu'il est privé de son ipséité, « déréalisé », l'exercice « fonctionne » à vide. De là découle, pour beaucoup d'éducateurs et pour l'Inspection Générale, la nécessité de traiter sans dénaturer, sans finalement faire perdre sa saveur sportive à l'activité. Pour cela, il est nécessaire de respecter sa « nature constitutive », sa « logique interne », son identité culturelle : « La pratique a une "signification" pour l'apprenant parce que culturellement fondée » (67). Il est alors difficile, sinon impossible de trop s'écarter du modèle offert par les pratiques sociales de référence, qui sont de fait les « pratiques sportives olympiques ». Ainsi, selon Gilbert Versepuech, pour que l'investissement de l'élève soit réel, pour qu'il « prenne l'activité au sérieux », les situations « les plus intéressantes » seront trouvées « dans le domaine des activités sportives codifiées, [qu'] il ne faudra surtout pas dénaturer en les traitant didactiquement » (68).

On rencontrait déjà les mêmes analyses lorsque le traitement n'était que pédagogique. Pour Robert Delaubert, par exemple, l'activité sportive devait « être adaptée, traitée pédagogiquement, mais en lui conservant son authenticité et le caractère vivant qu'elle tient de l'esprit de jeu et de progrès et qui la sous-tend. Bien entendu aussi, l'enfant doit être préservé – ou mieux averti et préparé à se garder –, de toutes les déviations du sport des adultes [...]. Mais l'éducation peut-elle se faire dans des situations neutres et aseptisées, avec des exercices désincarnés et artificiels ? » (69)

Il est également aisé de constater qu'en EPS les pratiques sociales de référence sont en majorité et presque « naturellement » les pratiques sportives compétitives. Le « patrimoine culturel » de l'EPS, ses savoirs disponibles sont avant tout sportifs. Comme l'indique Jean-Robert Joyeux (Doyen de l'Inspection Générale pour l'EPS), « le modèle sportif offre [aux contenus d'enseignement] un tissu nourricier de première grandeur et les enseignants qui s'en privent appauvrissent étrangement leur influence éducative » (70).

3. De « nouveaux » savoirs ventriloques

Il n'y a pas que l'élève qui insuffle du sens sportif aux pratiques didactisées. L'enseignant, sportif ou ancien sportif, a des difficultés à s'écarter de ce qu'il a connu, de ce qui a modelé ses conceptions et guidé ses modes d'interventions. Émile Erbani montre bien comment « les enseignants qui ont pratiqué la compétition sportive, et sont toujours engagés dans le fait sportif à des titres divers, se fixent des objectifs en termes d'apprentissages sportifs. Ils usent pour ceci d'une pédagogie de style impositif. » (71) *L'habitus sportif des enseignants d'EPS induit des « attitudes pédagogiques pro-sportives »*.

Mais ceci n'est peut-être pas le plus déterminant. Le désir de donner à l'EPS un Programme a provoqué chez les *traditionalistes sportifs* une réaction chauvine, chacun cherchant à faire valoir l'importance « éducative » de « sa » discipline sportive préférée entre toutes, et à faire valoir l'intérêt éducatif incomparable que lui conférerait une prétendue « spécificité » ! Par exemple, afin de pouvoir « proposer l'activité de lutte dans un programme obligatoire d'EPS », Daniel Ray et Daniel Rimet s'efforcent au préalable de « préciser la contribution spécifique qu'[elle] apporte à la formation fondamentale de l'élève » (72). Ainsi, certains cherchent à placer leur discipline en position afin quelle puisse figurer en bonne place dans

66. Cf. Pierre Arnaud, « L'éducation physique en France. Proposition d'analyse et d'interprétation de son histoire contemporaine », *Bulletin de la Société Alfred Binet et Théodore Simon*, n° 608, p. 50.

67. « Entretien avec... l'Université d'été », *op. cit.*, p. 12.

68. Gilbert Versepuech, « Elèves face aux situations-problèmes de la course de relais », *Cahiers Pédagogiques*, n° 262, mars 1988, p. 25.

69. Roger Delaubert, *op. cit.*

70. « Jean-Robert Joyeux, une carrière au service de l'éducation physique et sportive » (entretien conduit par Jean Vivès), *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 200-201, juillet-août-septembre-octobre 1986, p. 10.

71. Émile Erbani, « Attitudes pédagogiques des enseignants d'EPS et pratique sportive de compétition », in Michel Laurent et Pierre Therme (Coordonné par), *Recherches en Activités physiques et sportives I*, Marseille, édité par le Centre de recherche de l'UEREPS d'Aix-Marseille 1, 1985, p. 63.

72. Daniel Ray et Daniel Rimet, « L'activité de lutte et sa programmation en milieu scolaire », *Spirales*, n° 1, complément, p. 133-136.

les futurs contenus d'enseignement. La perspective de la construction d'un « programme obligatoire » provoque une effervescence digne de marchands de tapis chez ceux qui aimeraient bien voir leur sport promu au rang d'« APS support ». Nombreux sont les bonimenteurs qui entreprennent de faire l'article de leur activité chérie, postulant des apports exceptionnels. Ainsi, pour André Quilis, le « premier argument pour mettre [le rugby] dans les programmes d'EP » est qu'il serait « un moyen d'éducation dont la spécificité est irremplaçable » (rien que cela). Aux spécificités communes à l'ensemble des sports collectifs « s'ajoute cet incontournable obstacle affectif (mais combien éducatif) que constitue le contact physique qui développe les vertus de courage, de détermination, de décision. Vertus qui s'enseignent et que le rugby aide grandement à enseigner. [...] Apprendre à jouer sans plaquer c'est passer à côté d'une réalité vivante éducative. » (73) Sauf, bien sûr, à retomber sur les cervicales...

Cette défense des intérêts sportifs est très souvent le fait d'enseignants qui s'investissent également dans le monde de la « haute » compétition. Ils doivent alors gérer une « double responsabilité » : éducateur et/ou entraîneur. Or, comme le note Gilles Bui-Xuân, beaucoup ne résistent pas à « l'appel du sport » et cherchent « le plus souvent à concilier les deux branches de [...] l'alternative » (74).

4. Le débouché sportif

Pour une forte majorité d'enseignants d'EPS, la pratique d'un sport de compétition reste l'objectif de l'EPS. La seule « carrière » à laquelle elle voudrait former est une « carrière sportive ». L'EPS doit donc tout « naturellement » ouvrir sur le monde sportif et collaborer étroitement avec celui-ci.

D'une part, c'est à une formation progressive à la compétition sportive, au meilleur rendement corporel sportif que correspond le plus souvent la démarche didactique en EPS. Adaptée, décomposée en situations-problèmes, en début de parcours scolaire, l'activité sportive de référence est au fur et à mesure complexifiée, reconstruite (il s'agit de « reconstruire la genèse de l'activité »), elle est réinventée et débouche pour finir sur une mise en situation sportive réelle. L'idéal poursuivi n'est-il pas qu'au terme du parcours scolaire tous les élèves adhèrent sans résistance au modèle compétitif ? La mise en place de procédures appropriées pour « que tous les élèves réussissent » ne correspond-elle pas, sous couvert d'une lutte contre l'échec scolaire, à un

combat contre l'échec sportif ? Tous sportifs, « tous athlètes » (75) semble rester le projet organisateur de l'EPS. Cette discipline est toujours finalisée par l'adéquation au modèle du sport de compétition et, comme le souligne encore Gilles Bui-Xuân, elle conserve « le modèle du champion comme achèvement algorithmique » (76).

D'autre part, l'école puisqu'elle se veut « ouverte sur la vie [...] doit être une école ouverte sur le sport », comme le précisait Jean-Claude Maestre (Recteur Chancelier des Universités). Il faut donc penser l'articulation entre sport-scolaire et sport-civil, entre « sport-rugby-scolaire et sport-rugby-civil », cette articulation, selon André Quilis, « ne peut se faire que par les contenus » (77).

Poussant cette « complicité » jusqu'à la collaboration, Jacques Carbonnel et Michel Tozzi souhaitent, eux, la mise en place d'une « pédagogie de l'alternance » entre EPS et monde sportif. Pour ces enseignants, il faut supprimer la « coupure entre l'école et le monde sportif », et « construire la symbiose du sport scolaire et du sport civil ». Pour cela il faut trouver les synergies entre les institutions, les possibilités de coopération, « les congruences entre les progressions pédagogiques ». Ainsi, les jeunes « attirés par le monde sportif [pourraient] approcher les méthodes d'entraînement modernes, [se confronter] à la réalité sociale de la compétition sportive, aux calendriers, à l'organisation des clubs, des entraînements ». Cela rendrait possible le « passage du cours protégé à l'illustration pratique dans les championnats, avec recherche des résultats nécessaires à la survie des clubs » (78)...

5. Le sas de sortie : les Associations Sportives d'établissement

Le lien le plus étroit entre l'EPS dans le cadre scolaire et le monde sportif, le « vrai » sport, se réalise au sein des Associations Sportives d'établissement,

73. André Quilis, « Enseignant-entraîneur : une double responsabilité », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 224, juillet-août 1990, p. 11 et 12. C'est moi qui souligne.

74. Gilles Bui-Xuân, « Pédagogie de l'EPS et/ou didactiques des A.P.S. (enjeux et objectifs) », *Méthodologie didactique de l'éducation physique et sportive*, op. cit., p. 42.

75. *Tous athlètes* est un film-védo réalisé par un collectif d'enseignants d'EPS de l'académie de Montpellier, « pour prouver que tous sont capables de devenir athlètes... »

76. Gilles Bui-Xuân, op. cit., p. 43.

77. André Quilis, op. cit.

78. Jacques Carbonnel, « Pédagogie de l'alternance : EPS et monde sportif », *Cahiers Pédagogiques*, n° 262, mars 1988, p. 35. Voir également dans le même numéro Annick Guillel, « Les rencontres interclasses ».

et lors des « rencontres du mercredi après-midi ». On trouve là la caricature de cette affiliation de l'EPS au sport. L'enfant doit y « approfondir et perfectionner le plaisir d'apprendre et la joie de pratiquer ». « Prolongement de l'EPS », l'Association Sportive est le trait d'union qui assure la jonction, la continuité avec le sport civil. Pour la Direction Nationale de l'UNSS, « le sport scolaire ouvre sur le sport fédéral, [il est] une sorte de période moratoire pendant laquelle le jeune peut choisir le sport qui lui convient ; le sport fédéral fait l'économie de cette période d'orientation » (79). Dans le cadre de « l'AS », le professeur d'EPS devient statutairement un « animateur », il quitte sa défroque d'enseignant pour retrouver sa véritable passion, l'entraînement, la préparation, le management d'une équipe, le plus souvent dans son option sportive, son sport de prédilection. Le temps de l'AS est un moment privilégié, où beaucoup d'enseignants se réalisent, s'expriment sans retenue, sans gêne, ils s'y transforment en militants sportifs. Rien d'étonnant que l'ensemble de cette profession soit « viscéralement attachée à cet aspect de [sa] fonction » (80).

Les élèves « volontaires » entrent alors de plain-pied dans le système sportif. Il n'est en effet, ici, surtout pas question de « confondre sport et rencontres amicales ». La politique de l'UNSS est sur ce point très claire : « La base du sport scolaire est le sport et ceci avant tout », il ne doit pas être « en désaccord avec l'organisation sportive au sens large. [...] Il n'y a pas d'une part une définition du sport qui appartiendrait aux fédérations et d'autre part une autre définition qui appartiendrait à l'UNSS » (81). L'AS prépare les futures mentalités sportives : compétitions, tournois, entraînements, sélections s'enchaînent, à tel point que l'on est en droit de se demander si « le cadre institutionnel » dans lequel se déroulent ces confrontations apporte réellement des « garanties éducatives » ?

De fait, c'est à une initiation sportive que correspond l'AS, en essayant de mettre en place « une pratique sportive [...] aussi proche que possible de la réalité. [Elle] crée [ainsi] des besoins qui peuvent ensuite trouver leur satisfaction dans les structures fédérales » (82).

Aujourd'hui, malgré le paravent de la didactisation de ses contenus, l'EPS ne se différencie que fort peu, voire pas du tout, des pratiques sportives extra-scolaires. Elle se présente bien souvent « comme une juxtaposition de cycles de spécialités sportives dont les modèles [...] n'en demeurent pas moins ceux des disciplines sportives elle-mêmes ». Ce constat, sur la réalité de la mise en œuvre de l'enseignement de

l'EPS, a été établi par l'Académie de Nantes à la demande de l'Inspection Générale. Ce groupe de travail ressent même jusqu'à la nécessité de préciser que « le point d'aboutissement ultime des pratiques motrices scolaires ne [saurait] être systématiquement le match, le combat, l'affrontement sélectif » (83).

Le véritable « objet culturel » sur lequel l'EPS fonde sa démarche, et dans lequel elle puise sa raison d'exister est à chercher avant tout dans les pratiques sociales sportives. Ce sont elles que l'élève doit s'approprier. La culture à laquelle il doit accéder est une culture sportive. Le sport est « à la disposition » des enseignants d'EPS (84), qui l'utilisent abondamment. On assiste, comme le note Pierre Parlebas, à « une focalisation forcenée sur les APS et sur la didactique, c'est-à-dire la déduction d'une pédagogie à partir des contenus privilégiés et impérialistes que sont les APS, nom pudique donné aux sports » (85).

Les seuls savoirs, les seules compétences et savoir-(re)faire, réutilisables et réinvestissables hors des murs de l'école restent en majorité des connaissances sportives. La pratique sportive est l'unique débouché que propose l'enseignement de l'EPS. C'est elle qui l'organise, le justifie et le légitime. Progressions pédagogiques, « contenus d'enseignement hiérarchisés », projets d'établissement balisent et structurent un *curriculum scolaire dominé par l'excellence sportive*. Tous les projets sont au bout du compte des projets sportifs, le produit final (optionnel) qui est recherché est un corps performant, athlétique, producteur de performances. L'Éducation Physique est travaillée, pervertie (gangrenée ?) par le modèle sportif qui, sous une apparente sophistication des discours, fait figure de référent indépassable, hégémonique.

Comme hier, « ce qui fonde l'utilité éducative de l'enseignant d'EPS, c'est de transmettre la culture sportive, comme d'autres transmettent la culture française » (86). Dès lors, « Sport et EPS [sont] solidaires », comme le rappelle le Syndicat National de l'EPS, indissociablement liés par un pacte de

79. « Le sport scolaire », in Alain Hébrard, *L'Éducation physique et sportive. Réflexions et perspectives*, Paris, coédition Revue STAPS et Éditions Revue EPS, 1986, p. 212.

80. Cf. « Les rencontres du mercredi », *Le Monde de l'Éducation*, n° 58, février 1980, p. 15.

81. « Michel Constant, directeur de l'UNSS, répond aux questions des enseignants », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 205, mai-juin 1987, p. 7, 8 et 10.

82. « Le sport scolaire », *op. cit.*, p. 211.

83. « Programme et savoirs en EPS », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 216, mars-avril 1989, p. 27.

84. Cf. Marguerite Viala, « Les tâches du professeur d'éducation physique », *Revue de l'Éducation Physique*, vol. X, n° 3, 1970. Pour cet auteur, il fallait « rendre le sport adulte assimilable par l'enfant de manière à l'intégrer dans son monde à lui ».

85. Pierre Parlebas, *Les Trois époques de l'EPS*, *op. cit.*, p. 23.

86. Robert Cousty, *op. cit.*, p. 7.

sympathie et d'affinité. De l'évolution du premier dépend toute la raison d'être de la seconde. Si bien que « la question de l'orientation du sport aujourd'hui interpelle les enseignants d'EPS. *C'est le sens de leur métier* qui se joue sur cette question, précise encore le SNEP, *c'est-à-dire ce à quoi peut servir leur enseignement* [or], il y a une crise réelle du secteur sportif dont quelques phénomènes inquiètent : dopage, violence, entraînement intensif précoce, financiarisation, etc. » (87)

III. La crise du référent sportif

Effectivement, le sport, prolongement direct et référence privilégiée, voire obligée de l'EPS, offre régulièrement le spectacle d'une pratique fort peu éducative. Il n'est pas étonnant alors que pour Claude Pineau, lui aussi, « le problème des frontières séparant les deux territoires d'intervention, l'un concernant le sport fédéral, l'autre relevant des missions confiées à l'École [soit], de plus en plus préoccupant » (88). La pratique devient source de nombreux maux qui finissent par devenir une des caractéristiques principales du « haut » niveau. L'ampleur du mal est telle que pour le Président du Comité National Olympique et Sportif Français, Mr Nelson Paillou, les athlètes de haut-niveau « auront de plus en plus besoin d'être armés solidement et [ceci] dès l'école primaire [...] tellement [ils sont] guettés par les perversions qui les menacent » (89). Ainsi, l'école ne profite-t-elle plus automatiquement des vertus éducatives du sport, mais au contraire doit enseigner à l'élève (cet athlète en devenir) à se protéger des risques sportifs...

Le danger est d'autant plus grand qu'il ne se limite pas à la haute compétition, c'est la population sportive dans son ensemble qui est une population à risques. La barrière entre le sport de haute compétition et le sport pour tous est bien imprécise et fluctuante. En effet, d'une part le « niveau monte », et dans les divisions inférieures les entraînements deviennent de plus en plus durs et nombreux, les enjeux plus importants. D'autre part, le modèle de la haute compétition devient souverain et toutes les activités de loisir copient son organisation. Le modèle sportif contamine toutes les pratiques corporelles nouvelles ou traditionnelles. Enfin, l'appellation « haut niveau » n'a aucune autre réalité que théorique et institutionnelle (elle correspond à l'élite sportive du pays). Or, dans le processus du dépassement sportif illimité, chacun, quel que soit son âge (et l'âge

du capitaine !), ses capacités et son niveau, est poussé à s'entraîner à son plus haut niveau, est conduit à approcher et à dépasser ses propres limites.

Aussi, quelle que soit sa réussite, dès qu'un individu s'implique dans une activité compétitive institutionnalisée, il faut admettre qu'il entre dans un système, un engrenage, qui produit lui-même ses propres perversions. Les dérèglements et autres « regrettables excès », que les esthètes du sport déplorent périodiquement, ne sont en fait que l'aboutissement logique, la conclusion ultime d'un système qui organise une confrontation et une hiérarchisation physique sans cesse renouvelées, et qui institue la compétition, la rivalité en mode de relation (la solidarité sportive reste toujours finalisée par la recherche d'une suprématie collective sur autrui).

Le temps où les « bienfaits [du sport] ne pouvaient être discutés » semble actuellement totalement révolu. Il devient difficile de minimiser (ou d'occulter) le cortège des aspects négatifs, dangereux et anti-humanistes qui accompagne quasi endémiquement toute pratique compétitive soutenue. Impossible de ne parler que « d'éventuels dangers », l'analyse du spectacle et des discours sportifs contemporains contredit massivement les prétentions éducatives de la compétition sportive, elle les rend absolument caducs. Le paradigme (paradis ?) sportif est désavoué, quotidiennement battu en brèche par les faits, des sordides magouilles aux bastons dominicains, de la chronique dopage aux meurtres collectifs dans des stades souricières, etc.

« J'ai décidé de faire du sport pour sortir du ghetto de la cité dans laquelle je vivais, pour m'écarter de la drogue, explique un adolescent de 14 ans dans une émission télévisée. Six mois après avoir commencé le sport je suis tombé dans le piège du dopage » (90). Le sport peut-il être, dès lors, une « bonne arme contre la drogue », permet-il, « en créant des modèles identificatoires », de prévenir la toxicomanie ? (91) Peut-il être décemment présenté comme un remède à la délinquance, à la violence, comme une école de coopération, lieu d'entraide et de fraternité, alors que pour espérer gagner sur les stades il faut posséder le *killer instinct*, la rage de vaincre ?

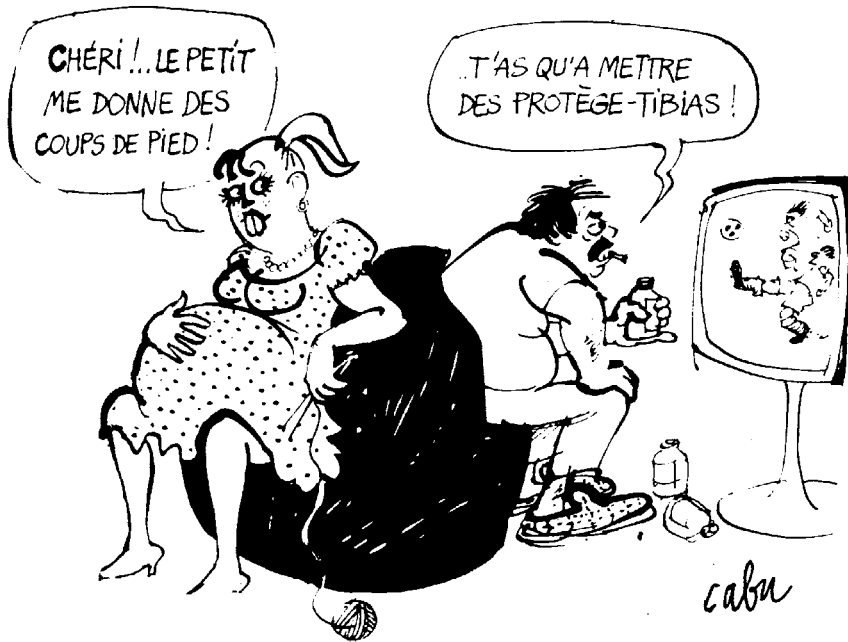
87. Jean Lafontan, « Sport et EPS : solidaires », *Bulletin du SNEP*, n° 347 du 26.01.1990 (c'est moi qui souligne), p. 7. Voir également le n° 346 du 19.01.1990, p. 19-20.

88. Claude Pineau, « Programmes et savoirs en EPS », *Revue Éducation Physique et Sport*, n° 216, mars-avril 1989, p. 25.

89. Nelson Paillou, « Allocution d'ouverture », *Les Rythmes de vie de l'enfant et le sport à l'école* (Symposium International), Paris, 1988, C.N.O.S.F., p. 4.

90. « Danger Dopage », reportage de Dominique Le Glou et Alain Vernon, *Antenne 2*, 1989.

91. Voir par exemple l'article du Docteur Jean-Michel Borys, « Le sport, bonne arme contre la drogue », *Informations Médicales*, 18 mai 1989.



Daniel Denis notait déjà fort justement que « le système sportif est une vis sans fin, sur laquelle le plus petit village ne se distingue pas de l'usine à champions d'une métropole européenne » (92). Les déraisons de la recherche du rendement et de l'efficacité maximum existent aussi bien chez les poussins que chez les vétérans, elles se trouvent chez les professionnels comme chez les amateurs et jusque dans les rencontres « amicales » ou scolaires (où il faut avoir une définition bien restreinte de l'amitié pour pouvoir en déceler).

Une autre assertion des défenseurs de la formation sportive de la jeunesse est que « l'aptitude du sport au dépassement » contribuerait au bien-être, à un mieux-être et serait source de santé. Comme le précise Jean-Pierre Chevènement (ancien Ministre de l'Éducation) « le rôle primordial du sport dans le développement harmonieux des enfants et des adolescents n'est plus à démontrer » (93). Mais de quel sport s'agit-il ? Certainement pas du sport de haute compétition dont les effets (immédiats ou différés) sur l'organisme s'avèrent désastreux (94). L'inexorable surenchère sportive conduit, en effet, l'athlète à transgresser de plus en plus tôt ses frontières anatomo-physiologiques, à accumuler les stress et les micro-traumatismes fonctionnels, lui préparant une « retraite sportive » handicapée par de lourdes séquelles. « Le talent et le don ne suffisent pas. Il faut travailler, travailler encore et encore à l'entraînement » expliquait le

président de la Confédération de la Gymnastique et des Sports de la RDA (95). Une tendance qui se retrouve dans toutes les pratiques et à tous les étages de l'échelle sportive.

« Le sport de compétition est-il bon pour la santé, favorise-t-il la forme, est-il source de bien-être et prépare-t-il une vieillesse heureuse », s'interroge ainsi le professeur Sadino Seroussi (cardiologue) ? Et de répondre : « Il faut, en allant à contre-courant des idées reçues, dire que le sport [...] n'a rien à voir avec la santé ou un quelconque mieux-être. Il n'y a aucun lien organique entre le sport et la santé » (96). En fait, comme le précisait le docteur Bruno De Lignières (spécialiste mondial d'endocrinologie) : « La seule pratique sportive qui paraisse constamment bonne pour la santé correspond à une activité physique modérée et régulière, en dehors de tout esprit de compétition [je souligne], et c'est surtout dans des

92. Daniel Denis, *Aux Chiottes l'arbitre* (supplément à *Politique Aujourd'hui*), n° 5, juin 1978, p. 105.

93. Jean-Pierre Chevènement (intervention de), *Les Rythmes de vie de l'enfant et le sport à l'école*, op. cit., p. 104.

94. Jean-Marie Brohm, « La iatrogenèse sportive », in Jean-Pierre De Mondenard et Quel corps ?, *Drogues et dopages*, Paris, Chiron, 1987, p. 19-50.

95. *L'Express-Sport*, n° 7. Pour une étude des causes et des effets de cette boulimie d'exercices musculaires, voir Frédéric Baillette, « À la vie, à la mort », *Autrement*, « Série Sciences en société », n° 4 (« Le corps surmaturé. Les sports entre science et conscience », dirigé par Claude Genzling), avril 1992, p. 123-135.

96. Professeur Sadino Seroussi, « Sport et santé, quelques réflexions », in *Drogues et Dopages*, op. cit., p. 267.

conditions de détente agréable. Cette dernière caractéristique épidémiologique est si importante qu'on peut se demander si ce n'est pas tout simplement l'agrément et tout ce qui l'entoure, plutôt que l'activité physique elle-même, qui améliore la santé » (*Libération*, 15.02.1981). Une position que les enseignants d'EPS soucieux d'efficacité, d'efficience, d'amélioration des performances motrices, devraient davantage prendre en compte pour penser leurs projets pédagogiques et choisir les contenus d'enseignement dont dépend le climat éducatif de leur classe.

– Évaluation, sélection physique, piège à corps

« La violence première du sport est l'exclusion » rappelle Michel Caillat (97). L'organisation sportive fonctionne d'abord comme une machine à classer : elle sélectionne, trie, hiérarchise, réduisant les corps à un chiffre, ou à une note. L'univers sportif est ordonné, totalement soumis à la loi du nombre et à l'autorité de la distribution mathématique des participants, en gagnants et en perdants. Au cours de cette répartition des « valeurs » sportives, les « pas bons », ceux qui n'ont pas (ou plus) le « niveau » sont progressivement écartés, mis sur la touche, seuls les meilleurs sont retenus jusqu'à la sélection suivante. Cet effet ségréatif, discriminatif, passe inaperçu, car il est constitutif du sport, totalement naturalisé dans le processus sportif. Le sport « se présente souvent comme une échelle de valeurs absolues qui, telle une source, jaillirait limpide, transparente, naturelle » (98). En fait, c'est toute une politique discriminatoire qui est mise en œuvre, sous couvert de révéler une élite (biologique) représentative de la vitalité d'un pays, d'une ville, voire d'un quartier ou d'une école. À ce groupuscule de sur-hommes, de super-élèves, d'équipes-fanions, sont accordés les plus lourdes subventions, les plus modernes installations, les meilleurs entraîneurs, pour eux les professeurs d'EPS consentent à donner des heures « supplémentaires », de leur temps, alors que ce devrait être l'inverse...

Conclusion : **s'extraire de l'obscurantisme sportif**

Il semble aujourd'hui aberrant de prétendre que la compétition sportive constitue un « mécanisme automatique d'éducation » et qu'elle est une excellente prophylaxie des délinquances. Ce qu'il faut constater c'est que l'impératif compétitif, cœur du processus sportif, stimule des conduites agressives,

initie des réactions violentes, développe des tendances auto-destructrices et auto-punitives (voire suicidaires) (99) visant à la liquidation d'un corps poussé jusqu'à ses extrêmes limites. La préparation à la compétition apprend à mobiliser et à organiser des ressources haineuses, à mettre en action des comportements à hauts risques. L'institutionnalisation de la confrontation physique, l'inculcation du « besoin » de se dépasser physiquement et de dépasser les autres doivent être remises en cause. Il faut lutter contre l'imposition d'un rapport de confrontation et de domination comme forme de relation privilégiée à son corps et à autrui, et contre l'apprentissage de gestes techniquement dangereux.

L'EPS doit se désolidariser de ses contenus sportifs et doit résolument évacuer toute organisation compétitive. L'Éducation Physique à dominante sportive assigne le corps à résidence sportive, elle le réduit et l'habitue à produire des performances.

Faute de chercher à trouver mieux, l'EPS, en se rabattant sur le sport, met à distance l'irrationnel du corps, tout son aspect troublant, tout ce qui échappe à la mise en chiffre, aux chronométrages, aux barèmes et aux grilles d'évaluation. L'EPS préfère se limiter à la seule dimension sportive, elle valorise avant tout un corps performant et évite toute approche plurielle, polyphonique du corps.

Aujourd'hui, les métissages culturels, l'éclosion de particularismes sociaux s'accompagnent d'une diversité des sensibilités et des points de vue à l'égard du corps. Des activités corporelles « nouvelles », autres, étrangères et insolites, échappant (totalement ou momentanément) au modèle compétitif s'inventent ou s'importent. Mais, au lieu d'étudier ces « richesses », au lieu de chercher à les explorer et à les exploiter, ou seulement de leur donner la parole, l'EPS évite toute remise en question et se rétracte sur son acquis sportif. Elle se sécurise, éludant ainsi tout questionnement axiologique sur le type de rapport au corps qu'elle privilégie et impose. Au contraire elle s'applique à préserver une tradition sportive, en déployant toute une « ingénierie didactique » dominée par le souci de rendre les techniques sportives mieux assimilables par les élèves. Il faut que tous réussissent, que tous deviennent des athlètes munis d'un minimum de bagage sportif. L'EPS apparaît figée, crispée sur des pratiques de référence sources de

97. Michel Caillat, « Le procès sportif, une modernité mortifère », *Actions et Recherches Sociales*, n° 1, mars 1985, Éditions Érès, p. 91.

98. « Penser, classer », *Le Genre Humain*, n° 2, Paris, Fayard, 1982, p. 9.

99. Sur ce point voir notamment Jean-Marie Brohm, « Du sport suicidaire au suicide sportif », *Quel Corps ?*, n° 25 (« La guerre olympique »), juin 1984, p. 46-50. Texte republié dans *Quel Corps ?* (ouvrage collectif), Montreuil, Les Éditions de la Passion, 1986, p. 174-178.

nombreux dangers pour la santé et l'intégrité physique, et en contradiction, voire totalement incompatibles, avec des visées éducatives (car sources de conflits, d'agressivités et de violences).

En outre, les activités sportives traditionnelles, et toutes celles qui sont en voie de « sportivisation », risquent de devenir rapidement désuètes, « ringardes », ne disposant plus d'assises culturelles solides chez les nouvelles générations scolarisées. Le Canadien Jean-Claude Rayon pointe fort bien cette impasse : « L'Éducation Physique, écrit-il, par sa trop grande adéquation avec la sportivité [...] ne persisterait-elle pas souvent inconsciemment à véhiculer des actions, des gestes, des images, des valeurs dont il faut reconnaître qu'ils n'intéressent plus que 10 à 15 % de la population ? Et de ce fait l'éducation physique dans son approche actuelle ne serait-elle pas devenue anachronique dans le paysage global, plutôt holistique, des années 1984 à 2000 ? »⁽¹⁰⁰⁾

Cette discipline d'enseignement se trouve ainsi dans une situation paradoxale : elle est en pleine effervescence didactique, elle semble revivifiée par ce nouveau « courant » de recherche. Mais cette agitation, cette dysenterie didacticielle se révèle bien dérisoire lorsqu'on prend en compte le fait qu'elle ne cherche qu'à rendre mieux assimilables par les élèves les seules techniques sportives.

Enfin, l'on doit se demander si toute l'astuce de cette mise en forme des pratiques fétiches de l'EPS, les sports, ne consiste pas à dissimuler les enjeux sociaux, syndicaux et politiques qui traversent l'histoire de cette matière d'enseignement ? À la manière de l'autruche, l'EPS plonge en priorité sa réflexion dans la didactisation des activités sportives, dans l'amélioration de leur présentation, en évitant, ou plutôt en évacuant délibérément la délicate question de la pertinence de ce choix. Une option qui implique nécessairement l'adoption d'une « politique » tout à fait précise à l'égard du corps.

« Ce que l'on sculpte dans la chair humaine, c'est une image de la société », écrit pertinemment l'ethnologue Mary Douglas⁽¹⁰¹⁾. Quelle société et quel corps souhaitent les enseignants d'EPS ? Une société sportivée et un corps athlétique, celui qui

correspond à leur « moi corporel idéal », à leur « modèle de soi somatique » ? Georges Devereux ne relève-t-il pas fort à propos « la tendance de l'homme à se considérer lui-même, son corps, son comportement et ses façons de se sentir, comme archétype, du moins prototype de ce qui est humain et à modéliser sur lui-même l'image du monde extérieur » ?⁽¹⁰²⁾

Ainsi, ce serait l'ensemble de la formation corporelle (et non plus uniquement sportive) des étudiants en EPS qui serait à révolutionner !

N'est-il pas trop tard ? Faute d'avoir cherché à répondre à cette interrogation extrême : quel corps ? et d'avoir découvert la véritable raison d'être d'une EPS toujours à la recherche de son Saint-Graal théorique, de ce qui fonderait « son originalité indéclinable » (Pierre Parlebas), les chevaliers de cette discipline (ou les mercenaires de la méthode sportive ?) se sont résolument orientés dans la voie des programmes d'enseignement et des « traitements » didactiques. « Cette étape décisive pour la discipline », ce « point de non retour » selon Claude Pineau, ne vont-ils pas emmurer l'Éducation Physique dans les programmes, et conduire à une fossilisation de cette discipline ? Alors qu'elle disposait d'une position originale et même pittoresque et qu'elle bénéficiait d'une certaine « insouciance », par souci de reconnaissance, pour gagner « une place radicalement nouvelle dans le système éducatif » (comme l'entend le SNEP), l'EPS se moule à l'identique, copie ses aînées jusqu'à la caricature. Au contraire, elle aurait dû travailler à faire exploser ses particularités, sa « dissidence » et servir de référence aux autres matières, en promouvant un nouvel espace de libertés et d'innovations pédagogiques. Mais pour cela il faudrait commencer, de toute urgence, par *exorciser l'EPS de son démon sportif*.

Frédéric BAILLETTE

(Rattus nosferatus)

100. Jean-Claude Rayon, « L'activité physique... sportive de plein-air... connais pas ! », *Intracom* (Bulletin d'information sur l'éducation physique québécoise), n° 12, mars 1984, p. 4.

101. Mary Douglas, *De la Souillure*, Paris, Maspero, 1981.

102. Georges Devereux, *De l'Angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion, 1980, p. 234-235.